



A AILHON, le 01/06/2026,

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les membres du conseil municipal d'Ailhon sont priés d'assister à la réunion de ce conseil, qui se tiendra le :

Vendredi 5 juin 2026 à 20 heures

Salle du Conseil en Mairie d'Ailhon

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales ont lieu le dimanche 27 septembre 2026 de 8h30 à 17h30 en Préfecture de l'Ardèche.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral du 22 mai 2026.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence.

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 3- Election des représentants de la commune pour les élections sénatoriales du 27/09/2026,
- 4- Décisions prises par délégation du conseil municipal,
- 5- Indemnité conseiller délégué,
- 6- Travaux sur les biens communaux,
- 7- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement et / ou saisonnier,
- 8- Points d'information.

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-après un modèle de pouvoir à compléter.

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

La Maire,
Stéphanie GRÉVOULIN

